



TOUS AUX URNES ...



De gauche à droite : Yann-Varc'h FURON, Philippe ROMILLAT, Tepod ERKELENS, Thierry LE GOFF, Maxime CHÉNEAU, Pêr LE DEUFF, Daniel JACQUET & Marc KERVELLA

REF. : Communiqué n°CQP/2022-21 du 28 mai 2022, Tous aux urnes...

Pour sa 26ème Tenue de la seconde législature (2020-2022), le Parlement général de Bretagne siègea samedi 26 mai dernier au cœur du vignoble nantais. Pour la seconde fois depuis la renaissance du Parlement de Bretagne, Christophe et Maxime CHÉNEAU nous accueillèrent chaleureusement au sein de leur vignoble.

Si en juin 2017, l'actualité du vignoble était emprunte des démêlées des vignerons bretons qui s'opposaient, et s'opposent toujours au syndicat Interloire (pour résumer : les vignerons bretons ne peuvent produire du vin de Loire), cette fois le contexte est électoral : le 12 juin prochain, se déroulera le 1er tour des élections législatives françaises, auxquelles se présente pour la seconde fois, Maxime Chéneau, dans la 10ème circonscription de Loire-Atlantique.

Apporter notre soutien à Maxime Chéneau, tout comme aux trente-trois autres candidats présentés par le Parti Breton était une évidence.

Considérant que rien n'est plus logique pour un électeur de choisir comme représentant un candidat ancré localement car connaissant les problématiques de sa circonscription ;



TOUS AUX URNES ...

Mais considérant que les attentes des électeurs sont biaisées par des logiques partisans dès lors que les candidats représentent un parti politique français ;

Nous, parlementaires Bretons/

Considérons que pour défendre au mieux les intérêts de la Bretagne depuis l'Assemblée nationale française, il convient de voter Breton en oubliant ce « *vote utile* » qui spolie la démocratie.

Autrement dit: votez Breton dès lors que l'on se sent Breton !

Au-delà des Législatives françaises, défendre les intérêts locaux passent également par la construction de la Bretagne de demain en se basant sur des valeurs bretonnes et la démocratie participative instaurée depuis 2017.

Cette année se dérouleront les troisième élections bretonnes : le 4 décembre 2022, les électeurs renouvelleront leur Parlement pour une législature de trois années (2023-2025). Quarante-et-un parlementaires devront être élus pour continuer de construire les textes législatifs d'une Bretagne réveillée et participer à la renaissance de ses propres Institutions nécessaires à toute autonomie de gestion.

Calendrier électoral :

Samedi 1er octobre 2022 à minuit : clôture des inscriptions des candidats

Samedi 22 octobre 2022 à minuit : clôture des remises des professions de foi des candidats

Samedi 5 novembre 2022 : compte rendu public de la liste des candidats et de leurs professions de foi

Lundi 7 novembre : les électeurs votent par courrier à partir du lundi 7 novembre 2022.

Samedi 19 novembre 2022 à minuit : fin des inscriptions des nouveaux() électeurs souhaitant voter cette année. Passée cette date, les nouveaux électeurs pourront participer aux votations internes, aux débats internes aux Kevrennoù et aux Tenues parlementaires.

Dimanche 4 décembre 2022: vote physique et dépouillement. Le lieu sera communiqué courant novembre.

L'installation du Parlement se tiendra le 14 janvier 2023 (en un lieu précisé ultérieurement) ; les candidats élus prêteront publiquement Serment entre le Sel et le Sucre, éliront leur Président et poursuivront le travail effectué par leur prédécesseurs.

(*) Pour devenir électeur breton, écrire à:

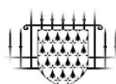
kadbzh@gmail.com ou daelbreizh.parlementdebretagne@gmail.com



TOUS AUX URNES ...



« Unanet Evit Breizh »
(Unis Pour la Bretagne)



PARLEMENT
de BRETAGNE

DAEL BREIZH
Parliament of Brittany